

Le présent règlement concerne la compétition AX TOUR

## 1.- REGLES EN VIGUEUR

Les règles de golf (2020/2022) approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of Saint Andrews » complétées par les décisions sur les règles de golf (2016-2017), les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (voir vadémécum de la F.F.G.) et les règles locales permanentes du terrain, s'appliquent pour toutes les étapes de l'AX TOUR Evolution

Les paragraphes I-3/ à I-12/ du règlement général des compétitions fédérales amateurs (voir vadémécum sportif de la F.F.G.), s'appliquent intégralement à l'exception de l'alinéa 3 du § I-9 (interdiction de fumer).

Les compétiteurs sont invités à en lire particulièrement les paragraphes :

n° I-4/ et I-5/ qui obligent à vérifier la conformité aux standards du Royal et Ancien des balles et de la tête du driver utilisées au cours de la compétition (vérifier sur le site [www.randa.org](http://www.randa.org)) ;<sup>[1]</sup> I-6/ sur l'obtention de la distance à l'aide d'un instrument de mesure ;<sup>[1]</sup> I-7/ sur l'utilisation des téléphones portables en compétition ;<sup>[1]</sup> I-11/ concernant le jeu lent ;<sup>[1]</sup> (le vadémécum est consultable sur le site de la FFG : “Menu” “Amateur” “compétitions” “structuration sportive”)

Si des règles spécifiques s'appliquent à une étape de la compétition, celles-ci sont indiquées par le comité directeur de la compétition.

## 2. – FORME DE JEU.

A moins qu'il en soit précisé autrement par le comité directeur sur la carte de score ou par voie d'affichage, la forme de jeu est la suivante :

1-Match Play

2-Individuel avec des variantes indiquées pour chaque tour<sup>[1]</sup> sur 4 tours pour chaque étape

## <sup>[1]</sup>3. – INDEX

Limites d'index (toutes catégories d'âge, dames et hommes) :

Avec un index limité à 36, sauf dérogation spécifique délivrée par le comité directeur si le niveau de jeu du participant le permet. Son index sera alors ramené à 36.

Lors de la compétition AX TOUR, chaque participant se verra délivré un index AX TOUR qui se calculera comme suit :

Index AX TOUR = index + âge/50 + genre

Avec genre :

Homme : 0,5

Femme : 1

Pour les joueurs affiliés à la Fédération Française de Golf (F.F.G.), l'index est celui apparaissant sur le site de cette Fédération lors son inscription.

## 4. – OUVERTURE DE LA COMPÉTITION.

La compétition est ouverte à tous les joueurs (ayant réglé la totalité de son inscription à l'AX TOUR et de son séjour) à **jour de leur licence** de la Fédération Française de Golf **et ayant produit un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf en compétition pour l'année en cours.

Les joueurs étrangers non affiliés à la F.F.G. sont également admis sous réserve d'acceptation de leur participation par le comité.

## 5. – INSCRIPTIONS.

Les inscriptions peuvent être prises par téléphone ou par mail auprès du comité de direction

## 6. – GROUPES ET HEURES DE DEPART.

Les groupes et les heures de départ sont fixés par le comité de direction.

Un compétiteur doit respecter les heures de départ fixées par le comité. En cas de retard de moins de 5 minutes les pénalités prévues par la règle 6.3 (strokeplay ou match play) ou les notes 2 des règles 32-1.a (compétitions contre par) seront strictement appliquées.

## 7. – MARQUES DE DEPART.

Les départs se feront depuis les marques de départ attribuées à chaque participant au début de la semaine, sachant que suivant les destinations, les couleurs des boules de départ varient.

## 8. – RECORDING ET ENREGISTREMENT DES SCORES.

Chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts inscrits sur chaque trou avant que les deux signatures soient apposées sur la carte ; celle-ci doit être rendue au comité aussitôt que possible après la fin du tour (règle 6-6b).

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été remise au comité de direction.

En cas d'absence d'un représentant accrédité, si un compétiteur doit rapporter des faits au comité, (par exemple en application des règles 3-3 ou 20-7c), il doit le préciser sur sa carte avant de la rendre. Son cas sera alors

examiné par le comité avant que la carte ne soit enregistrée sur ordinateur.

L'enregistrement des scores sur ordinateur est effectué uniquement par les personnes désignées par le comité de direction.

Chaque tour de match play (4) offre le même barème de points :

Victoire : 30 points

Match Nul : 15 points

Défaite : 0 point

En complément, un classement individuel strokeford net sera effectué et les 10 premiers se verront affecté un complément de points en fonction de ce classement

1<sup>er</sup> : 20 pts

2<sup>eme</sup> : 18 pts

3<sup>eme</sup> : 16 pts

4<sup>eme</sup> : 14 pts

5<sup>eme</sup> : 12 pts

6<sup>eme</sup> : 10 pts

7<sup>eme</sup> : 8 pts

8<sup>eme</sup> : 6 pts

9<sup>eme</sup> : 4pts

10<sup>eme</sup> : 2pts

Exemple : Un joueur ayant gagné son match et terminant 4<sup>eme</sup> au classement général aura donc :  $30 + 14 = 44$ pts

## 9. – ANIMATIONS ANNEXES

Toute animation parallèle à ce cadre de compétition, que ce soit les concours de drive, d'approche, défi du pro, green contest, quizz, challenge par équipe etc... n'apportent aucun bonus de points. Elles pourront cependant ouvrir à une remise des prix spéciale.

## 10. – PRIX.

Les prix seront conformes aux dispositions de la règle 3 du statut d'amateur prévu par la F.F.G (voir les règles du statut amateur dans le livret des règles). Sauf autres dispositions voulues par le sponsor et le comité, des prix sont remis, aux meilleures équipes de chaque destination.

Un tirage au sort des cartes de score pourrait être effectué pour récompenser quelques heureux compétiteurs n'ayant pas déjà reçu un prix pour la même compétition.

## 11. – COMITE DE LA COMPETITION. ARBITRE.

Le comité de chaque compétition est constitué par les membres pris dans la liste suivante ayant accepté d'être présent pour l'organisation de cette compétition :

Le Président Directeur Général de « AxTour»<sup>[1]</sup>

Un des pros de l'étape

<sup>[1]</sup>Toute personne agréé par ce comité de compétition.

Par ailleurs le comité peut désigner un arbitre pour la compétition sous réserve que ce soit une personne ayant les capacités reconnues par la Fédération Française de Golf ou à défaut un organisateur d'épreuve.